

INFORMATIONS CANTINE SCOLAIRE ANNÉE 2018/2019

**Pour une meilleure organisation, merci de rendre votre inscription pour le 21 juillet
(pour les inscriptions au mois au plus tard le 28 août).**

La gestion municipale de la cantine implique que vous vous adressiez impérativement en Mairie pour toutes les questions d'inscriptions et de paiements.

Les enseignants n'assurent que la distribution des imprimés.

Les enfants sont sous la responsabilité de la Municipalité pendant le temps de cantine.

Les enfants sont acceptés à la cantine s'ils ont 3 ans révolus et sont en petite section de maternelle.

Nous vous rappelons que la cantine est un service municipal sans caractère OBLIGATOIRE.

Pour éviter tout gaspillage de papier et simplifier les démarches, 2 imprimés sont à votre disposition.

INSCRIPTIONS

Les fiches d'inscription doivent **impérativement** être faites **pour chaque enfant (un imprimé par enfant)**.

IMPRIMÉ N° 1

A remplir une seule fois

Inscriptions à l'année : vous inscrivez votre enfant tous les jours ou certains jours de la semaine, pour l'année entière. Repas à 4.00 €.

Aucun changement ne sera accepté en cours d'année sauf cas exceptionnel et sous conditions.

Ce mode d'inscription vous dispense de remplir le second imprimé chaque début de mois.

IMPRIMÉ N° 2

Deux options vous sont proposées

 **Inscriptions au mois :** Repas à 4.00 € pour certains jours définis à l'avance.

Cocher les cases concernées, déposer l'imprimé n°2 dans sa totalité **dans la boîte aux lettres "CANTINE" de l'école fréquentée par votre enfant. MERCI de respecter les dates d'inscriptions**

 **Inscriptions à la semaine :** Repas à 4.30 €.

Remplir le coupon correspondant à chaque semaine du mois en cours et le déposer **dans la boîte aux lettres « CANTINE» de l'école fréquentée par votre enfant au plus tard le vendredi AVANT 12H** de la semaine précédente.

Inscriptions de dernière minute et enfants non inscrits : Repas à 5.50 €.

Inscrire votre enfant le jour même à l'école mais ne pas joindre de chèque.

En cas de désistement (sous conditions et selon motifs) :

Vous pouvez désinscrire votre enfant en téléphonant à la cantine au 04 74 70 16 11, 48 heures avant.

Nous vous rappelons que les désinscriptions gardent un caractère exceptionnel.

En cas de maladie :

Le repas vous sera remboursé si vous fournissez **sous 48h un certificat médical** (celui de l'école ne suffit pas).

Le certificat médical doit être transmis **OBLIGATOIREMENT** à la **Mairie** (en cas de fermeture le déposer dans la boîte aux lettres).

NB : Pour toutes absences non justifiées, les repas seront facturés.

En cas d'absence d'enseignants, en cas de sorties scolaires, en cas d'intempéries, ou de mouvements de grèves, les repas seront décomptés.

PAIEMENTS

Dans tous les cas, vous n'avez plus à calculer le montant dû, ni à joindre un chèque. Une facture vous sera envoyée au début du mois suivant et le paiement à adresser au Trésor Public.
La mairie ne peut accepter aucun paiement.

Plusieurs types de paiement ont été mis en place avec la collaboration de la trésorerie de St Laurent de Chamousset :

❖ **Le prélèvement automatique :**

L'avis précisant le montant vous sera envoyé chaque mois et correspondra exactement au nombre de repas pris.

❖ **Le paiement par internet :**

Si vous ne souhaitez pas adhérer au prélèvement automatique, vous pouvez utiliser le paiement par Internet.

Pour cela il suffit d'en informer la Mairie qui joindra à votre facture une fiche explicative concernant ce mode de paiement.

❖ **Le paiement par chèque :**

Que vous devrez envoyer à la Trésorerie de St Laurent de Chamousset (penser à joindre la référence de la facture).

❖ **Le paiement en espèces :**

Vous devez obligatoirement vous rendre à la Trésorerie pour ce mode de règlement.

Pour les familles qui avaient opté précédemment pour le prélèvement automatique ou le paiement par internet, aucune démarche n'est à faire.

Pour les nouveaux inscrits, prenez contact avec la Mairie pour obtenir les renseignements.

Pour faciliter la gestion des repas, la gestion comptable et administrative, la bonne volonté de tous est requise ; MERCI de respecter toutes ces consignes et les délais.

Pour joindre la cantine

04 74 70 16 11

Pour toutes questions

MAIRIE – 04 74 70 13 07

**Certains documents sont disponibles sur le site internet de la commune
www.montrottier.fr - Rubrique "vie scolaire"**



COUPON RÉPONSE

(à remettre obligatoirement en Mairie pour la prise en compte de l'inscription)

Je soussigné..... **CERTIFIE** avoir pris connaissance
du fonctionnement de la cantine et en **ACCEPTE** les règles.

Fait à

Le